

pas toujours frappées au coin de la plus scrupuleuse honnêteté, et il n'est pas étonnant que, tantôt des acheteurs et tantôt des patrons de fromagerie soient tentés d'essayer de vendre ailleurs qu'au quai.

Nous causions dernièrement avec un très honnête homme intéressé dans la fabrication du fromage qui, de temps à autre, vient s'entretenir avec nous de l'état du marché. Il nous disait son dégoût pour les manœuvres qui se pratiquent au quai ; il se plaignait également de la longueur du couteau de certains acheteurs et nous avouait tout ingénument qu'il était revenu de ses idées sur la vente directe du fromage ; il trouvait plus de profit à payer une commission à un marchand-commissionnaire.

Il y a encore, fort heureusement, d'honnêtes acheteurs, comme il existe d'honnêtes marchands à commission ; la preuve, c'est que certains acheteurs se refusent absolument à prêter la main aux tripotages de quelques vendeurs du quai et s'approvisionnent de préférence chez les marchands à commission honorables.

Pour nous, qui avons en vue le succès de l'industrie laitière en notre province et souhaitons de voir les bénéfices à en tirer rester dans les mains de ceux à qui ils sont légitimement dûs, c'est à dire aux patrons des fromageries et des beurreries, nous répéterons encore à ces derniers que le marché du quai ne leur donne pas toujours les profits sur lesquels ils devraient compter et que, sans le savoir, ils paient aux vendeurs une commission bien plus lourde que celle qui leur serait demandée par un marchand à commission. En d'autres termes, ils sont volés.

Pour les patrons qui ne peuvent eux-mêmes surveiller les ventes, ils ont le choix entre le marchand à commission et la vente à l'encan. C'est à eux de voir maintenant lequel des deux est le moins onéreux pour eux.

L'EMPRUNT DE \$222,000

Nous ne parlerons plus pour le moment de l'emprunt des \$3,000,000 contracté dans les conditions que l'on sait par notre Municipalité. Le Comité des finances a été blanchi par la majorité du Conseil, et le contrat d'emprunt est ainsi devenu légal.

Mais pour légal que soit maintenant le contrat il y a une moralité à tirer des faits et circonstances dans lesquels ont eu lieu les demandes de soumissions et leur acceptation ou leur rejet. C'est au moment des élections qu'il conviendra le mieux de s'en souvenir.

Quant aux \$222,000 que le Conseil Municipal demande au public, nos lecteurs savent désormais que des bons de \$50.00 portant intérêt à 3½ p.c. sont offerts à tous ceux qui veulent souscrire à l'emprunt.

Nous ne voyons pas que la municipalité fasse beaucoup de réclame pour attirer les souscriptions. Nulle part nous ne voyons une affiche pour indiquer la résolution passée par le conseil municipal à cet effet. Nulle part l'emprunt n'est annoncé d'une manière suffisante pour préparer les voies à des emprunts plus importants qui pourraient être faits dans l'avenir en appelant directement l'épargne à prêter à la ville les fonds dont elle aura encore besoin.

Décidément l'emprunt populaire n'est pas populaire à l'Hôtel de Ville. L'occasion était bonne cependant de tâter le terrain et de faire une expérience dont les résultats seraient utiles à connaître au point de vue de l'avenir réservé aux appels directs au public en matière d'emprunt.

Car nous ne pouvons croire que les élus de la municipalité veuillent à perpétuité payer des commissions aux banques et aux courtiers pour fins d'emprunts quand la ville est